

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2025

Date de convocation : 22 mai 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 26 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 14 votants : 17

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Lydia EVEILLARD, Sylvain MESNEL, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Jean SOUCHET ayant donné pouvoir à Johann LE CIGNE, Arnaud OGER ayant donné pouvoir à Pierre CHIRON, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Bertrand GUILLOT, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothée JOINT, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Stéphanie POTIER

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 28 avril 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 23 avril et le 12 mai 2025 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
LEROY & Fils	Réparation toiture église	2.335,95 €	Commune – Op. 40
AIMA	Câbles batteries engins portatifs service technique	501,66 €	Commune – Op. 61
SELF SIGNALISATION	Ganivelles (50 unités)	2.600,00 €	Commune – Op. 84
Leroy & Fils	Réfection mur place de l'église	9.283,55 €	Commune – Op. 84
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
MPFPT	Formation bâton police municipale	96,00 €	Commune
ID VERDE	Zone de renaturation – Réalisation de 3 dalles béton pour pose mobilier	1.950,00 €	Lotissement

SEDI	Echarpes tricolores CME et fournitures papeterie mairie	778,80 €	Commune
PUBLIHEBDOS	Renouvellement abonnement Courrier Vendéen médiathèque	84,00 €	Commune

ENVIRONNEMENT VOIRIE

DCM n°035-05-2025

Travaux de fauchage-élagage 2025 – Choix de l'entreprise

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du marché relatif au fauchage et à l'élagage des arbres de la commune pour l'année 2025, une consultation a été organisée auprès de plusieurs entreprises entre le 24 avril et le 16 mai 2025 inclus.

A son terme, l'entreprise Océanic Elagage de Sallertaine a présenté une offre qui, après analyse, est réputée conforme à la demande.

Il propose que le marché soit attribué à la société Océanic Elagage qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant annuel total hors taxe de 32.680,00 € (*trente-deux mille six cent quatre-vingt euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise Océanic Elagage pour les travaux de fauchage et d'élagage de la commune pour l'année 2025 pour un montant hors taxe de 32.680,00 € (*trente-deux mille six cent quatre-vingt euros*),
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à ladite prestation.

AFFAIRES SCOLAIRES

Bilan de la participation des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la cérémonie commémorative du 08 Mai

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la participation des membres du CME à la cérémonie commémorative du 08 Mai.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 21 mai 2025

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 21 mai 2025.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°13/2025 SIPO PHILAM à Monsieur et Madame LEMAITRE Jérémy et Mathilde, 7 impasse des Grèbes ;
- N°14/2025 SIPO PHILAM à Monsieur et Madame LAURENT Yoann et Angélique, 6 impasse des Grèbes ;

- N°15/2025 SIPO PHILAM à Monsieur JAVIER Anthony et Madame NEAU Angélique, 9 impasse des Grèbes ;
- N°16/2025 Monsieur BONIN Claude à Monsieur LETAILLEUR Gérard et Madame DUNET Laurence, 4 rue Bonne Brise ;
- N°17/2025 Monsieur THIBAUD Clément à Monsieur et Madame DI FUSCO Jean-Claude et Isabelle, 14 rue des Genêts ;
- N°18/2025 Monsieur et Madame DE PILLOT Gildas et Gwenaëlle à Monsieur et Madame NOBLET Valery et Cyrielle, 7 rue des Alouettes ;
- N°19/2025 Les conjoints CESBRON Franck et Hugues à Monsieur POTIER Christopher ET Madame SAUZEAU Ena, Rue Bonne Brise.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Lauréat du Prix du Gois 2025

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que pour sa 13^{ème} édition, le Prix du Gois a été décerné cette année à Madame Claire DEYA pour *Un monde à refaire. La colère et l'envie* de Madame Alice RENARD est arrivée en seconde position.

AFFAIRES GENERALES

[DCM n°036-05-2025](#)

Avis sur la demande de la SAS Laverie de l'Île en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation des installations du site sur la commune de Beauvoir-sur-Mer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande présentée par la SAS Laverie de l'Île en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation des installations du site implanté au 59 chemin de la chèvre sur la commune de Beauvoir-sur-Mer.

Il précise que la commune de Saint Gervais étant incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation, elle se doit de faire savoir à ses administrés qu'une consultation du public est organisée à la mairie de Beauvoir-sur-Mer du 05 mai au 30 mai 2025 inclus.

Par ailleurs, le Conseil municipal de Saint Gervais est appelé à donner son avis sur cette demande.

Dans cette perspective, et conformément à la législation en vigueur, il rappelle que chaque membre du Conseil municipal a été destinataire d'une version numérique de la demande dans un délai minimal de 05 jours francs avant la présente séance afin de prendre connaissance du dossier et se prononcer en connaissance de cause.

Les membres de la liste non majoritaire rappellent que les installations du site représentent 25% des entrées de la station d'épuration de BEAUVOIR-SUR-MER et que la société prévoit de doubler, voire tripler son activité, ce qui aura nécessairement une incidence sur la station d'épuration en question.

Ils soulignent qu'il est regrettable que les documents transmis restent relativement flous sur la capacité à traiter les eaux (et les potentielles augmentations de volume) émises par l'activité de l'entreprise par la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande présentée par Monsieur le gérant de la SAS LAVERIE DE L'ILE en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation des installations du site implanté 59 Chemin de la Chèvre sur la commune de Beauvoir-sur-Mer.

QUESTIONS DIVERSES

Restitution du diagnostic sanitaire de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le diagnostic sanitaire de l'église est achevé et qu'il fera l'objet d'une restitution par Madame Julie PAPIN-GUIHO, l'architecte du patrimoine qui l'a réalisé, ainsi que Madame Céline BELZIC, responsable du service patrimoine du Conseil départemental de la Vendée, auprès des adjoints et de lui-même le 05 juin 2025.

Le diagnostic sanitaire de l'église sera transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante et fera certainement l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 30 juin 2025 pour acter les travaux à réaliser en urgence.

Aménagement en faveur des modes actifs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des déplacements « mobilité douce » et sécurisation de la circulation, la Communauté de communes CHALLANS GOIS Communauté a mis en place un fonds de concours qui permettrait aux communes de bénéficier d'une subvention de 50% des dépenses engagées dans les actions s'y rapportant.

Il précise qu'une réflexion est actuellement en cours sur les solutions pour ralentir les flux, la création de zones partagées entre les véhicules motorisés et non motorisés et divers travaux d'aménagement.

Ce sujet devrait être évoqué lors de la prochaine Commission « Voirie et Environnement » qui se tiendra le 27 mai 2025.

L'avenir de l'hôpital de Challans sera-t-il débattu en Conseil municipal ?

Monsieur Jean-Claude FLEURY, membre de la liste non majoritaire, demande si la question de l'avenir de l'hôpital de Challans sera-t-il débattu au cours d'une séance d'un Conseil municipal en précisant que plusieurs communes ont voté ou repris la motion votée par la Communauté de communes CHALLANS GOIS Communauté.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il n'est pas prévu d'inscrire ce sujet à un ordre du jour d'un Conseil municipal étant donné que les communes membres de CHALLANS GOIS Communauté ont eu l'opportunité de se prononcer à l'occasion du vote de la motion adoptée par l'EPCI.

Monsieur Bertrand ISAAC, membre de la liste non majoritaire, déplore que le choix proposé entre la rénovation du site existant ou son déplacement manque de pertinence. Il souligne qu'il aurait été intéressant d'y inclure la reconstruction sur site.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'hôpital ne se réduit pas à la seule ville de CHALLANS mais à l'ensemble du Grand Ouest vendéen et qu'il est important de se projeter à long terme pour se doter d'un outil qui saura répondre aux nouveaux enjeux de la question de la santé dans les cinquante ans à venir.

Infos diverses :

04 juillet 2025 à 19h30 Salle du Conseil : pot de départ en retraite à l'attention de Madame Dominique SURIN

Dates à retenir :

Prochain Conseil municipal à 20h00 : [lundi 30 juin 2025](#)

Les dates des Conseils municipaux en 2025 sont :

- 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre

La secrétaire de séance,
Stéphanie POTIER



Le Maire,
Richard SIGWALT

